

**Compte-rendu
du Conseil Communautaire du 31 Mars 2009**

Le trente et un mars deux mil neuf à dix huit heures, le conseil de communauté de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARIZE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Daumazan sur Arize, sous la présidence de M. Raymond BERDOU, Président de la Communauté de Communes; cette session se tient à la suite de la convocation adressée par le Président le 20 mars 2009.

Nombre de Membres en exercice : 32

Etaients présents : BERNABE Jean-Pierre et TOULOUSE René (La Bastide de Besplas), LOUBET Léon et COMBARIEU Jean-Claude (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc et HUC Roger (Camarade), COMMENGE Jean-Claude et VIGNAUX Jean (Campagne sur Arize), BERDOULAT Roger (Castex), DAPOT Michel, BERGE Rémi et LACOSTE Roger (Daumazan), BUSATO Philippe et SAINT GERMAIN Pascal (Fornex), DEJEAN Jean-Paul et MOREAU François (Gabre), BORDALLO Ramón (Loubaut), BERDOU Raymond, COMMENGE Patrice, MARTINEZ Rolande et POUECH Jean-Marc (Le Mas d'Azil), DESCUNS Liliane et PACOUT Nathalie (*suppléante de FAGGIANELLI François*) (Méras), DARAUT Nadine (Montfa), MILHORAT Laurent et REY Didier (Sabarat), SAINT GERMAIN Pascal et TATAREAU André (Thouars sur Arize).

Etaients absents : (excusés) : VIGNAUX Jean-Paul (Les Bordes sur Arize), MOIROU Christian (Castex), GOLDSTEIN Alain (Loubaut), CAMEL Louis (Montfa).

Monsieur le Président expose l'ordre du jour.

1- VOTE DES BUDGETS

Vote du compte administratif et du compte de gestion

Votés à l'unanimité.

2- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Présentation du tableau de subventions sollicitées

Adopté à l'unanimité.

3- VOTE DES 4 TAXES LOCALES

- Le conseil de communauté après en avoir délibéré décide l'augmentation des taux des 4 taxes locales pour l'année 2009 :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Ces taux sont les suivants :

* TAXE D'HABITATION :	3.60 %
* TAXE FONCIERE SUR LE BATI :	6.21 %
* TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI :	31.14 %
* TAXE PROFESSIONNELLE :	5.86 %

4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Lecture du budget primitif et questions diverses

Voté à l'unanimité.

5- VOTE DU BUDGET ANNEXE

Lecture du budget annexe primitif et questions diverses

Voté à l'unanimité.

6- DEFICIT 2009 DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORT A LA DEMANDE »

Suite au déficit constaté (article 7475) au budget annexe 2009 du Transport à la demande pour un montant de 5 748 € (cinq mille sept cent quarante huit euros), le conseil communautaire décide de le prendre en charge au budget principal 2009 à l'article 657364.

Voté à l'unanimité.

7- DEFICIT 2009 DU BUDGET ANNEXE « CONTRAT EDUCATIF LOCAL »

Suite au déficit constaté (article 7475) au budget annexe 2009 du Contrat Educatif Local pour un montant de 213 874 € (deux cent treize mille huit cent soixante quatorze euros), le conseil communautaire décide de le prendre en charge au budget principal 2009 à l'article 6521.

Voté à l'unanimité.

8- QUESTIONS DIVERSES

1. Charte utilisation internet sur le réseau de bibliothèques de l'Arize

Monsieur Michel DAPOT expose à l'assemblée la charte d'utilisation d'internet.
La Communauté approuve cette charte.

Votée à l'unanimité.

2. Labellisation des manifestations

Cahier des charges proposé aux manifestations labellisées : localisation, qualité, originalité, notoriété locale, départementale, régionale, partenariat,...

Voté à l'unanimité.

3. Avenant à la convention DSP

Avenant portant modification de l'article 3 : tarifs des participations financières des familles (10.00 € / an)

Voté à l'unanimité.

4. Signature convention de mandat travaux voirie

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes de l'Arize, dans le cadre d'un marché public réalisera pour l'ensemble des communes adhérentes le programme de travaux de voirie 2009.

Par la conclusion d'une convention de mandat, chaque commune confie à la Communauté de Communes l'exécution des travaux.

Le conseil de communauté, ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- autorise Monsieur le Président à signer avec chaque commune adhérente de la Communauté de Communes de l'Arize une convention de mandat pour les travaux de voirie 2009.

5. Délégation de signature au Président

Dans un souci de favoriser une bonne administration communautaire, le Conseil Communautaire délègue au Président un certain nombre de ses compétences.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.